

Bulletin d'Informations N° 6 - MAI 2021

DINEAULT

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@wanadoo.fr



Sommaire n° 4

Couv : Maison Médicale – ATE –
Âges et Vie

P 2 : Edito (Les finances)

P 3-4 : CR Conseil Municipal

P 4 : Déjections canines.

P 5 : Le PLU de Dinéault.

P 6 : - La Maison Médicale,
- Campagne dépistage cancer.

P 7 : Âges et Vie.

P 8 : - Cérémonie du 8 mai.
- La Halle (Enquête)

P 8 : - Elections.

P 9 : - Aire Terrestre Educative.
- PNRA Projet Life Landes.

P 10 : - Anefa29 (Emploi).
- Vacances Secours Populaire.
- Citoyen du climat.

P 11 : - Accès déchetteries.
- Dégâts Agricoles.
- Frelons asiatiques.

P 12 : - Ateliers Mémoire
- 1ère Edition : Mai à vélo.

Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction ».
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 6 Date Édition : 18 mai 2021

Site Internet :dineol.fr

Le vote du budget est, chaque année, une étape importante dans la vie de notre commune car il est l'acte fondamental de la gestion municipale, l'outil qui prévoit et autorise les recettes et dépenses pour l'année.

Les finances locales sont contrôlées par l'administration (préfet et chambre régionale des comptes) et par les citoyens qui ont accès à tous les documents budgétaires.

La structure du budget comporte deux sections : la **section fonctionnement** avec ses recettes et dépenses et la **section investissements** avec ses recettes et dépenses. La présentation du budget sur un document unique est soumise à des règles comptables et techniques strictes qui le rendent peu accessible à des non spécialistes. C'est pourquoi, au-delà des chiffres que vous lirez à l'intérieur du bulletin, voici les **grandes lignes à retenir** sur la situation financière de notre commune :

→ Un **excédent budgétaire de fonctionnement** de 567.481 euros soit 254 euros par habitant (contre 210 euros pour les communes similaires du département). Pour 3 euros de recettes, nous économisons 1 euro. Ce résultat annuel 2020 de la commune, différence entre recettes et dépenses, représente la **capacité d'autofinancement (CAF)**, permet d'apprécier la maîtrise des dépenses par rapport aux recettes et traduit la capacité de la commune à dégager des ressources propres pour financer ses investissements.

→ Un **niveau élevé d'investissements** qui permet à la commune de se doter d'équipements nouveaux, d'entretenir et de valoriser le patrimoine communal car un entretien non régulier ou défaillant entraînera des dépenses plus importantes pour la suite. En 2020, la somme consacrée aux dépenses directes d'équipements s'élève à 567.310 euros. Pour 2021, les investissements concernent les projets en cours de réalisation : la **maison médicale**, l'**espace associatif**, (Salle Menez Ty Lor), l'**appartement** au-dessus du restaurant scolaire.

Les nouveaux projets à l'étude sont : la **rénovation de la salle communale**, la **revitalisation du bourg**, les **travaux de conservation sur l'Église** qui s'avèrent indispensables compte tenu de l'état de la charpente, l'**aménagement du lotissement Charlès**. Quant à la voirie, un programme d'envergure est envisagé à hauteur de 260 000 euros.

→ Un **endettement limité**. Le niveau actuel de l'endettement peut s'analyser à partir de deux indicateurs ; le 1^{er} est l'**endettement par habitant** soit 366 euros (contre 643 pour la moyenne de la strate). Le second est le **nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser la dette** soit 1,3 an pour Dinéault (La norme conseillée est moins de 8 années). Un nouvel emprunt de 400 000 euros voté par le conseil municipal doit être contracté en 2021 pour les travaux de l'église qui s'avèrent plus importants que prévus. Ce nouvel emprunt augmentera bien sûr le niveau d'endettement mais dans des proportions très mesurées.

Ainsi, les principaux indicateurs financiers sont bien orientés ce qui donne des marges de manœuvre pour poursuivre l'effort d'investissement au bénéfice des Dinéaultais, sans augmentation des impôts.

Le Maire : Christian HORELLOU.

L'Info en direct



LA MAIRIE

N'oubliez pas de l'installer...

Mode d'emploi détaillé dans le BM

(Montage : Guy LE FLOC'H) **n° 4**

DINÉAULT

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !

AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®



Flasher ce code



GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !

Ce conseil Municipal était plus particulièrement dédié aux finances de la commune (compte administratif et compte de gestion) ainsi qu'à l'évaluation et à la présentation du Budget Primitif de 2021. C'est une synthèse qui vous est proposée dans ce bulletin n° 6. Si vous souhaitez plus de détails, ils sont consultables en mairie.

Comptes de Gestion 2020

Rapporteur : Guy LE VERGE, trésorier de la commune : Globalement le budget principal fait apparaître un résultat d'investissement 2020 de 307 793 € et un résultat de fonctionnement de 80 561 € auxquels viennent s'ajouter les intégrations ou les opérations d'ordre portant le résultat global de l'exercice 2020 à 1 513 680 €. Quant au budget Marcel CHARLES il s'établit à un résultat d'exercice 2020 de -37 127 €. Monsieur Guy LE VERGE présente les trois ratios que sont la capacité d'autofinancement brute (CAF), l'endettement et le fonds de roulement qui permettent de mesurer la santé financière de la commune. Le résultat de clôture représente un ratio de 695 € par habitant avec une moyenne départementale de la même strate à 304 €. (*Budget principal : 3 contre – Marcel Charlès : unanimité*)

Comptes Administratifs 2020

Rapporteur : Eric BODIQU : Le compte administratif (budget principal) peut se résumer en dépenses cumulées pour 2 154 992 € et 3 376 570 € en recettes soit un excédent de 1 221 578 €. Quant à celui de Marcel CHARLES, il accuse un résultat négatif de -37 127 € avec 473 654 € de dépenses et 436 527 € de recettes. (*Budget principal : Le Maire s'est retiré du vote. 3 contre – Marcel Charlès : unanimité*)

Affectations des résultats 2020

Rapporteur : Eric BODIQU : Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation. L'affectation de l'excédent du compte administratif de 1 089 514 € est proposée comme suit : 426 550 € au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » et le solde 662 964 € à la rubrique « Résultat de fonctionnement reporté » pour 662 964 € au budget primitif. (*Unanimité*)

Taux des Impôts directs locaux

Rapporteur : Eric BODIQU : La commune de Dinéault entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 en reconduisant les taux appliqués en 2020, à savoir : 14,50% pour la Taxe Foncière des propriétés bâties (TFPB), et 44,86% pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). A noter : la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2020, hormis celle des résidences secondaires. L'équilibre des ressources est assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et de la mise en œuvre d'un coefficient correcteur de manière à percevoir, à minima, l'équivalent de la taxe 2020. (*Unanimité*)

Budget primitif 2021 Comptabilité Générale

Rapporteur : Christian HORELLOU : Le budget de fonctionnement s'équilibrera à 1 848 200,77 € (y compris le résultat de fonctionnement reporté pour 662 964,19 €), tandis que le budget d'investissement s'établira à 2 191 593,52 € (y compris les restes à réaliser du précédent exercice ainsi que le solde d'exécution reporté). La comptabilité générale équilibrera son budget total à 4 039 794,29€. Les opérations d'investissements qui démarreront courant 2021 sont prévues comme suit : importants travaux de voirie, restauration de l'église paroissiale, rénovation énergétique de la salle communale et l'aménagement du centre-bourg. Il est proposé de contracter un emprunt de 400 000 €. (*3 contre*).

Budget primitif 2021 Résidence M. CHARLES

Rapporteur : Christian HORELLOU : Ce budget s'établit ainsi : dépenses de fonctionnement : 288 121 €, recettes 355 115,29 € (y compris le résultat de fonctionnement reporté pour 50 904,29 €) soit un excédent de 66 994 €. Au titre du budget investissement les dépenses sont de 341 241,97 € (y compris le report du solde d'investissement reporté pour 88 120,97 €), pour des recettes équilibrées à 341 241,97 €. Le total du budget s'annonce en dépense à 629 362,97 € et en recettes à 696 357,26 €. (*Unanimité*)

PLU Arrêt

Rapporteur : Christian HORELLOU : Le Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération de 2015 a été confié au bureau d'études M. TANGUY. Un atelier participatif en 2017, 16 réunions de travail, 2 réunions des personnes publiques associées (présentation du projet PADD -Plan d'Aménagement et de Développement Durable - et du projet PLU), 2 réunions suite aux élections municipales pouvait laisser supposer que l'arrêt du PLU pourrait être prononcé. Cependant, cette décision rendrait plus aléatoire l'intégration des demandes actuelles de changement de destination des bâtiments agricoles, parvenant à la mairie. Le Conseil Municipal décide de reporter la décision d'arrêter le projet de PLU. (jusqu'au prochain Conseil Municipal). (*Voir visuel page 5*)

Transport Scolaire : Subventions

Rapporteur : Marie-Louise BURLOT : Le Conseil Régional de Bretagne assure depuis 2017 l'organisation des transports scolaires. N'intervenant plus dans ce domaine, la commune de Dinéault verse une subvention de 16 € par trimestre et par enfant aux familles concernées. Au titre de la dernière rentrée scolaire 2019/2020, 40 familles de 1 enfant (année complète) et 2 familles de 1 enfant (1 seul trimestre) (soit 1 952 €) et 19 familles de 2 enfants (année complète) et 1 plète) famille de 2 enfants, (2 trimestres) (soit 1 888 €). Quelques précisions : Cette subvention est proratisée en cas d'inscription en cours d'année, chaque trimestre commencé est dû et l'envoi ou le dépôt d'un RIB à la mairie devra se faire avant le 17 mai 2021. (*Unanimité*)

Modification et mise à jour du tableau des Emplois

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Suite à la commission du personnel du 16 mars 2021, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin d'augmenter la quotité disponible de temps de travail de l'emploi d'aide à la cuisine du restaurant scolaire qui passera de 20 h hebdomadaires à 24 h. Ce nouveau contrat remplace et annule l'ancien contrat. Il entraîne également la modification du tableau des emplois au 1er mai 2021. *(Unanimité)*.

Renouvellement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Le CAE mis en place en 2016 devait s'achever au 30 avril 2021. Pôle Emploi a indiqué qu'il pouvait être prolongé au delà des 60 mois. Un arrêté préfectoral de janvier 2021 précise que la commune est placée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) donnant à l'Etat la prise en charge de 80% de la rémunération (base SMIC) dans la limite de 20 heures hebdomadaires. En contrepartie, l'employeur s'engage à mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de formation professionnelle du bénéficiaire. Suite à l'avis favorable de la Commission du Personnel du 16 mars dernier, il est proposé de renouveler le CAE en vue de l'exercice des fonctions d'agent polyvalent des écoles et du service administratif à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 11 mois, (du 1 mai 2021 au 31 mars 2022). *(Unanimité)*.

Travaux de voirie rue Déesse Brigitte

Rapporteur : Eric BODIQU : Le programme d'aménagement relatif aux travaux de voirie de la Déesse Brigitte comprend la mise en place d'une signalétique destinée à ralentir la vitesse des véhicules par l'entrée ouest du bourg et à sécuriser les acheminements piétons sur cette même rue. Le marché à bons de commande (délibération du 9 mai 2019) effectué avec le prestataire Eurovia estime le montant des travaux à 97 793,90 €, ceux-ci pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 55%. *(Unanimité)*.

Plan de financement Restauration de l'Eglise

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : La phase 1 des travaux de restauration de l'église paroissiale s'élève à 707 562 HT et comprend les travaux de la couverture et de la charpente, du clocher et du massif occidental ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre (9% du montant de ces travaux). Suite à la délibération du 28 janvier 2021, une subvention a été attribuée (DETR) par l'État à hauteur de 100 000 € HT soit 24% du coût total de l'opération. Un complément au plan de financement est proposé afin de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 60 % soit 424 537 €, ce qui porterait le montant des subventions à 524 537 HT laissant à charge du maître d'ouvrage 183 025 € HT. *(Unanimité)*.

Motion de soutien aux secteurs sociaux et médico-sociaux

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Extraits de la motion de soutien : « *L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu ; .../... Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots.../... Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300 € par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile.../... Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles.../... Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance et compromettent les actions auprès des personnes les plus vulnérables. .../... Au delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée.* » Le Collectif Associations-Syndicats des secteurs sociaux et médicaux-sociaux. *(Unanimité)*.

Questions Diverses

- La prise de compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » par la CCPCP au 1er juillet 2021 sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal. Pour information, dans le cadre de la mobilité territoriale, la CCPCP réalise un schéma directeur des mobilités actives (vélo, marche) et souhaite inclure les habitants dans sa construction. Une concertation en visio conférence a été organisée le 15 avril 2021 afin de confronter les difficultés rencontrées par chacun et de réfléchir ensemble à des possibilités d'améliorations en fonction des contraintes existantes.
- Les habitants de la commune rencontrent parfois des difficultés avec la téléphonie « Orange ». Mme Morgane MENECE, Conseillère Municipale, a noué un contact avec une référente et se propose d'être médiatrice des administrés qui rencontreraient des difficultés. Laissez vos coordonnées à l'accueil à la Mairie qui transmettra à Mme MENECE.

DIVERS



Faut-il encore, une fois de plus l'écrire et le ré-écrire ? Ramasser les déjections de son chien, c'est avant tout se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dessus ou d'être simplement gênées par leur présence. Par ailleurs, respecter les agents techniques de la commune qui doivent garder propre, autant que faire se peut, l'espace public par le passage de rotofil ou d'autres engins motorisés ou simplement par pelle et balai. **En tant qu'habitant d'une commune et citoyen, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention..**

Le PLU de la Commune de Dinéault

Comme il est expliqué dans le compte rendu du Conseil Municipal en page 3, les élus ont décidé de ne pas arrêter dans l'immédiat le Plan local d'Urbanisme de la commune au motif qu'il serait délicat de positionner plus tard, les bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

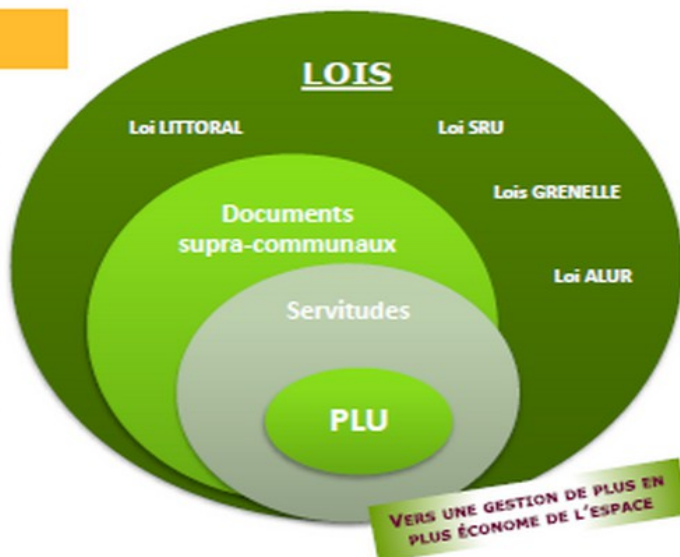
Les structures d'organisation de la réalisation d'un PLU sont quelque peu complexes et les moyens mis en œuvre doivent suivre une procédure adaptée. Le document ci-dessous permet au lecteur de localiser la commune dans son déroulement et d'appréhender les divers mécanismes.

Qu'est-ce que le PLU ?

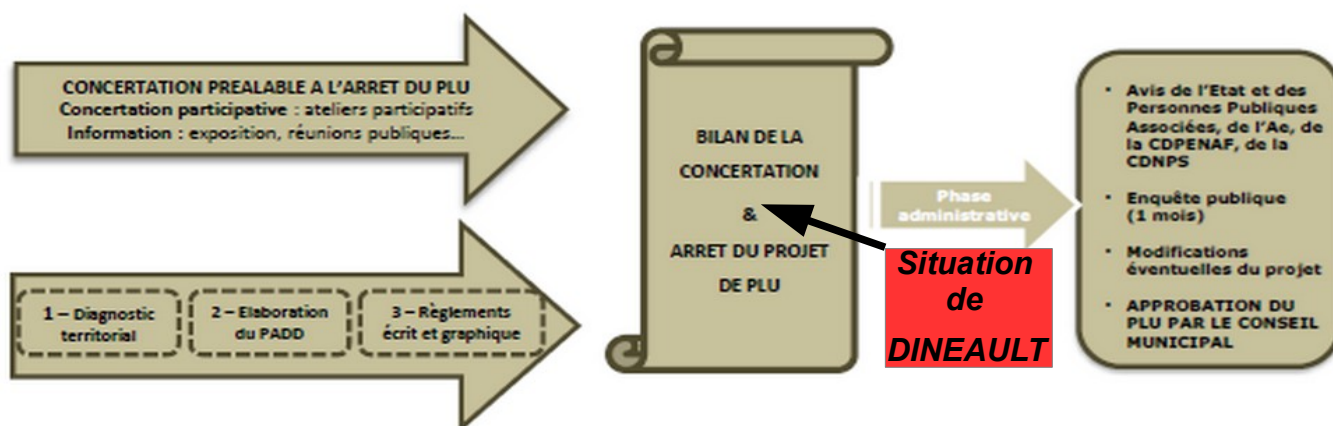
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, établit un projet global d'aménagement pour les années à venir et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois :

- ☐ les politiques nationales (lois Littoral, SRU, UH, Grenelle 1 et 2, ENE, ALUR, Macron),
- ☐ les règles supra communales (SCoT et PLH du Pays de Châtaulin, SAGE Aulne, Charte PNRA)
- ☐ les spécificités du territoire (servitudes d'utilité publique, périmètre de captage...)



La procédure d'élaboration du PLU



Les documents du PLU

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

- met en évidence les forces et faiblesses du territoire en s'appuyant sur des diagnostics thématiques : environnement, paysage, dynamiques urbaines, sociales et démographiques.
- justifie les choix de la collectivité, leur compatibilité avec les lois et règles supra communales et évalue les incidences du projet sur l'environnement

LE PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – PADD

Définir le projet politique communal : quel développement du territoire à +/- 10 ans

Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP

- Précisent les conditions d'aménagement d'un secteur
- Interface entre urbanisme réglementaire et opérationnel

Règlements écrit et graphique

- Traduisent réglementaire les orientations du PADD
- Définissent les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol des zones délimitées : U, AU, A et N

Annexes

composées de différents documents graphiques et écrits, chacun d'eux ayant ses propres règles : les servitudes d'utilité publique, les schémas d'assainissement eaux usées et eaux pluviales

P6

Les travaux sur la Commune

Deux projets importants arrivent à leur terme : la Maison Médicale et « Ages et Vie ». Indiscutablement ces deux réalisations donnent à la commune une autre dimension dans le domaine médico-social, permettant à chacun, d'abord de se soigner, et ensuite d'envisager sereinement les jours à venir. Si l'arrivée du Dr BOILLEY est un événement, l'implantation des maisons « Ages et Vie » l'est tout autant, car ils structurent notre commune et équilibrent d'une manière harmonieuse son environnement.

(Photos et Texte : Guy LE FLOC'H)

La Maison Médicale

Il y aura bientôt 1 an que les premiers grondements des engins des BTP commencent leur travail de préparation de chantier. Les corps de métier se sont succédés et ont accompli parfois des prouesses techniques dans ce bâtiment de la salle polyvalente où tout allait être chamboulé et reconstruit. Aujourd'hui, il s'agit d'un bâtiment d'une grande qualité esthétique et environnementale.



C'est donc, dans ce bâtiment, que se presseront les patients du docteur Pierre-Yves BOILLEY. Le choix de son cabinet s'est finalement porté sur la pièce arrière, au fond, à droite. Spacieuse et confortable, elle offre un espace de travail agréable et lumineux. Les aménagements réalisés concernent plus précisément le point d'eau et les placards de rangement. Bureau, fauteuil, chaises et table trouveront leur place très bientôt. La petite salle d'attente, face au cabinet, accueillera, dans un environnement sobre, les prochains patients.

La pièce dédiée aux infirmières, immédiatement à droite, sera également opérationnelle dans les prochains jours. Elle compte également un point d'eau



et du rangement. Le mobilier sera mis à leur disposition (table et chaises). Ce rez de chaussée comporte une autre pièce ainsi qu'une autre salle d'attente, propices naturellement à la venue d'un autre praticien. On y trouve encore différentes armoires techniques (électriques, téléphonie, internet), ainsi que les toilettes et un local d'entretien. Le premier étage, aujourd'hui non aménagé à l'exception du logement de fonction, pourra accueillir d'autres métiers para-médicaux, l'ascenseur autorisant son accès.

Une particularité de cette réalisation concerne son mode de chauffage. La commune, a depuis plusieurs années entrepris le virage des modes de consommation énergétique. En effet, que ce soit, la salle de La Tour d'Auvergne, l'école P. DOUGUET, la Mairie, et très bientôt le restaurant scolaire, l'Espace Associative (Ménez Ty Lor) et le logement

(au-dessus de l'ancienne école) entreront dans le processus de chauffage et de production d'eau chaude produit par une chaudière consommant du pellet (granulé de bois). Cette démarche entraîne l'installation de nouveaux matériels dans la petite bâtisse située à droite de la Maison Médicale. Si la réception des travaux est prévue le jeudi 20 mai, l'ouverture au public se fera le mardi 25 mai, date à partir de laquelle le Dr BOILLEY ouvrira son cabinet à cette adresse...

DIVERS

Simple, rapide et gratuit, ce test peut vous sauver la vie.

Il s'agit d'un prélèvement unique au moyen d'un dispositif constitué d'un tube hermétique duquel on retire un bâtonnet dont l'extrémité striée permet le prélèvement d'un très petit volume de selles. Le bâtonnet est ensuite replacé dans le tube. L'ensemble est conçu pour être pratique, hygiénique et garantir la bonne conservation de l'échantillon.

Avec ce test, le kit comprend une fiche d'identification que vous devrez compléter. Vous y trouverez aussi l'enveloppe T qui vous permettra d'expédier sans frais l'ensemble, test et fiche d'identification, au laboratoire d'analyses médicales dont les coordonnées figurent sur l'enveloppe.

Les résultats vous seront ensuite transmis ainsi qu'à votre médecin traitant.

(Source : Centre de Coordination de Bretagne)

Dépistage organisé du cancer colorectal

Campagne d'information « Mars Bleu »



Vous êtes peut être assis sur un cancer !

1 simple test gratuit, rapide à faire chez soi

Tous les 2 ans à partir de 50 ans

Visite du Côlon virtuel



Scannez et découvrez www.siguelcancer29.fr



Pensez-y !

Parlez-en à votre médecin, pharmacien(ne), infirmier(ière)





Créée en 2008 dans le Doubs, Ages & Vie développe aujourd'hui partout en France une pousse originale aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie : des domiciles partagés pour 8 personnes âgées dépendantes (GIR2-3-4). A ce jour près de 380 personnes sont hébergées et accompagnées, sur une trentaine de sites répartis sur 5 départements (Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort et Côte d'Or). En 2023, ce sera plus de 300 maisons dans toute la France, offrant plus de 2400 places d'hébergement et permettant la création de 1000 emplois directs.:

Âges et Vie : communiqué de Presse : « La colocation est le cœur du concept Ages & Vie : dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer chez elles, pourront rester à Dinéault et bénéficier d'un accompagnement 24h/24 et 365 jours par an. Notre savoir-faire nous permet de monter des projets de A à Z et de les gérer dans la durée, sans avoir besoin de faire appel aux finances communales. A Dinéault, Ages & Vie a financé et construit, dans la Résidence Marcel Charlès, sur un terrain d'environ 3000m², deux maisons d'environ 380m² louées en colocations meublées à 16 personnes âgées. Six emplois pérennes et non délocalisables seront créés.

La maison Ages & Vie : un domicile où règne une ambiance familiale. Tout est pensé pour ne pas changer les habitudes des personnes âgées, et rompre avec l'isolement. Les logements s'adaptent à leurs besoins et évoluent en fonction de leur dépendance (lit médicalisé, barres d'appui...). Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines habitent à l'étage avec leurs familles) s'occupe des colocataires : aide au lever, au coucher, aide à la toilette, aux déplacements, préparation et prises de repas, ménage, linge, animations, vie sociale... Le tout dans un cadre convivial et rassurant. Un espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie

Les colocations Ages & Vie sont de « vraies maisons », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement. La pièce commune (environ 100m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les appartements (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse, les personnes âgées y sont chez elles. Elles pourront y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter leurs meubles, si elles le souhaitent. La maison Ages & Vie permet de bénéficier d'un accompagnement important. En moyenne nous constatons un reste à charge inférieur à 1600 € MENSUELS tout compris, aides déduites (APA, Crédits d'Impôts, APL). ce tarif comprend le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Dans leur fonctionnement, les maisons Ages & Vie privilégient les circuits courts (commerces locaux) et tissent des liens forts avec toutes les structures sanitaires, culturelles, associatives locales.

Dans un contexte d'évolution de la demande aussi bien quantitativement (arrivée en dépendance de papy-boomers) que qualitativement (refus du tout EHPAD), le dispositif Ages & vie, reconnu par l'État au titre de l'habitat inclusif, est une 3ème voie entre le domicile classique et l'établissement, il apporte une réponse concrète et viable à un besoin fondamental pour les personnes âgées : « être chez soi ». Dans des logements sécurisants situés au cœur d'un voisinage et d'un environnement de vie (commerces, services, cabinets médicaux), les activités primordiales telles que manger et dormir sont garanties, l'intimité est préservée, et l'on peut arranger son temps comme on veut ».

Les visuels ci-dessous permettent d'imaginer l'état du projet une fois achevé. L'avancement des travaux se fait à un rythme soutenu et une porte ouverte est déjà prévue le mercredi 21 juillet et l'ouverture de la maison s'effectuera le mercredi 8 septembre 2021.



Visuels DINEAULT : « Âges et Vie »



La cérémonie du 8 mai à Dinéault

La commémoration du 8 mai 1945 a pris, cette année encore, une dimension toute particulière, Covid-19 oblige. Journée d'histoire pour les uns, jour férié pour les autres, retour sur les origines de cette date.

Le 8 mai 1945, les Alliés remportaient la victoire sur l'Allemagne nazie, signant ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la date est entrée dans l'Histoire et la France met un point d'honneur à célébrer cet événement chaque année, et ce, même par temps de pandémie. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, les célébrations du 8 mai 1945 sont adap-

tées à la situation sanitaire liée au Covid-19. Comme ce fut déjà le cas l'an passé, dans le reste de la France, les cérémonies de commémoration ont lieu uniquement dans les chefs-lieux de département et dans les villes, là encore sans public. A Dinéault la cérémonie a eu lieu à 11h00 sur la place de l'Église. Elle a été rehaussée par la présence de M. le Maire de DINEAULT, Christian HORELLOU, le Chef d'Escadron Sandrine CASTANIER, représentant le Général Christian DEVY commandant l'école de gendarmerie de DINEAULT, des Élèves Officiers Romain CACQUERAY, Thomas KERSUZAN de l'école navale, de 3 Anciens militaires du 41ème RI de DINEAULT qui avaient quelques minutes auparavant déposé une gerbe au monument du 41ème RI dans l'enceinte de l'école de Gendarmerie.



La lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants, par monsieur le Maire de DINEAULT, ravive le souvenir : « *Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.* ». Les Élèves Officiers ont porté la gerbe aux Autorités avant de les accompagner jusqu'au Monuments aux Morts. « Aux Morts », puis minute de silence, et refrain de l'hymne national pour s'achever sur la musique de l'hymne européen.

(Texte : Jean Luc VERBRUGGE – Images : Pascal LE BLAYO)

La HALLE

La **HALLE COUVERTE** : Elle fait aujourd'hui partie du paysage dinéaultais. Tous les samedis matins elle accueille producteurs, commerçants et les clients qui souhaitent s'y approvisionner en produits frais ou bios. Débauche de couleurs, senteurs campagnardes, parfums exhalés, tout concorde ici aux plaisirs des yeux et à la qualité de l'offre.



Fanny GOARDOU CHATEAULIN.

Une pléiade de **bières artisanales** de 3 à 6°, qui fleurissent tantôt la bruyère ou le houblon, tantôt le miel.

Daniel DOARE

« Les Poulets de Ty-Vougeret » DINEAULT.

Il propose également, pintades, porc, lapin, dinde oie.



Yves CERVESATO « Les Jardins de l'Aulne » Légumes bios de saison Kermoguen DINEAULT

Pascal AJOT Pizzas

Le Passage DINEAULT.
Ce pizzeria est également présent sur la place de l'Église
Le mercredi de 16 h 30 à 19 h



Olivier LEGRAND « Maison LEGRAND » PLONEVEZ-PORZAY.

Charcuterie artisanale – Grillades – Boucherie traditionnelle – Grande gamme traiteur.

Céline FAURE-VAGE Fromages de Chèvres PONT de BUIS



C'est au travers d'une petite enquête, qu'ont été interrogés les producteurs et commerçants qui approvisionnent ce marché. A la question « Êtes-vous satisfaits des installations », 100% ont répondu par l'affirmative. D'autres suggestions ont été formulées, comme la communication, la signalétique (mise en place très récemment), la limitation du vent et les dégradations commises aux installations (portes, prises électriques, ordures...)

(Texte : Guy LE FLOC'H –
Images non contractuelles Internet)

Les Elections des 20 et 27 juin

Les élections régionales et départementales se **dérouleront à la salle de La Tour d'Auvergne**. Il est nécessaire de se prémunir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) et de votre carte d'électeur, celle-ci pour faciliter le repérage sur la liste électorale. Le port du masque est obligatoire ; il vous est conseillé de vous munir d'un stylo pour l'émargement.

La construction d'une ATE Pierre DOUGUET



L'école Pierre Douguet a un projet d'ATE (Aire Terrestre Éducative) en partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Une Aire Terrestre Éducative est un petit territoire naturel géré par les élèves encadrés par leurs enseignants. Ce projet consiste, pour les élèves de la maternelle au CM2, à étudier le terrain pour y ramener de la biodiversité (ensemble des êtres vivants (animaux, végétaux...) ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent) et décider des actions à mener pour préserver leur patrimoine culturel et naturel. Le but de ce projet est de :

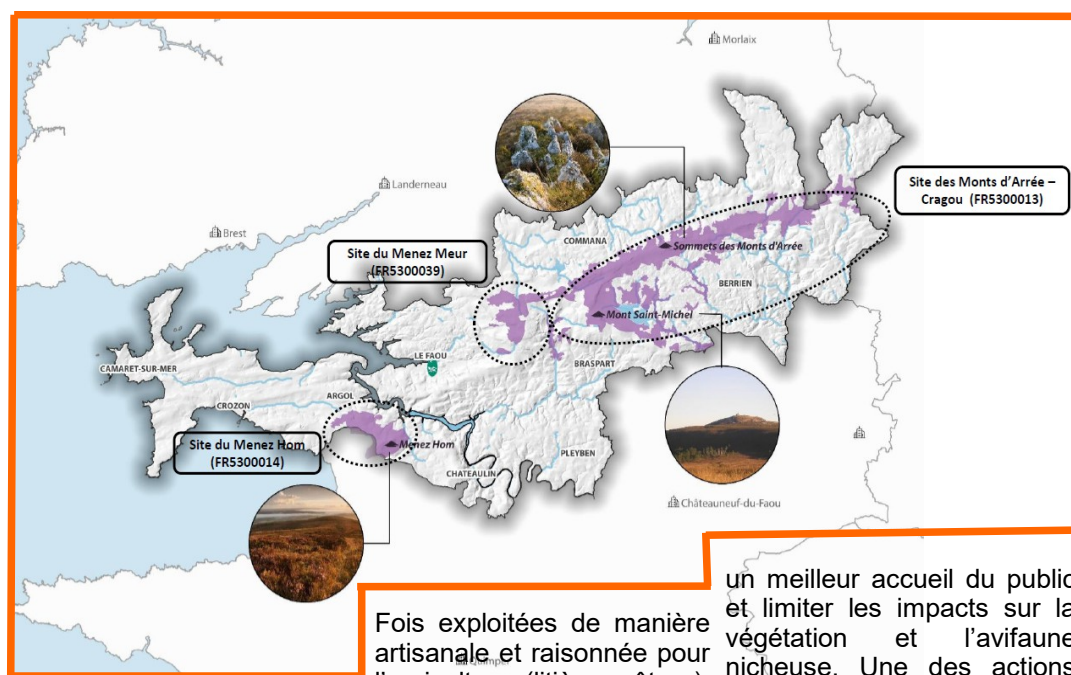
- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire
- Apprendre au moyen des sciences participatives.

Cette ATE se situera sur un terrain de 1000 m² appartenant à la commune. Il se situe à l'arrière de la cour de l'école, au coin du poulailler. L'entreprise de travaux publics INIAL a enlevé fin mars – début avril l'imposant tas de terre qui se trouvait à l'avant de ce terrain. Le travail a déjà débuté sur le site, avec notamment les interventions du PNRA.

(Texte - Images : Marie-Louise BURLLOT)

PNRA Le projet Life Landes

Entre janvier 2021 et décembre 2025, le Parc Naturel Régional d'Armorique s'engage dans un ambitieux programme de préservation et de restauration des landes et tourbières d'Armorique : il s'agit du programme **LIFE Landes d'Armorique** qui a pour objectif de restaurer plus de 200 hectares de landes et tourbières sur 3 sites emblématiques du Parc : le **Menez Hom**, le Menez Meur les Monts d'Arrée-Cragou. A eux seuls, ces trois sites représentent le plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et le plus grand complexe de tourbières de Bretagne ! Le Parc coordonne ce programme, en partenariat avec le Département du Finistère et Bretagne Vivante (bénéficiaires associés), et avec le soutien financier de l'Europe, du Ministère de la Transition Écologique et de la Région Bretagne. Les landes et tourbières sont des milieux naturels remarquables qui abritent une biodiversité exceptionnelle et



rendent de nombreux services à l'Homme (préservation de la qualité des eaux, stockage du carbone, cadre de vie). Mais ces landes et tourbières, comme la biodiversité qu'elles abritent, sont aujourd'hui menacées : Par les aménagements forestiers (plantations de résineux), généralement précédés de drainage qui ont entraîné la destruction irréversible de plusieurs milliers d'hectares. Par l'abandon de pratiques agricoles ancestrales : les landes humides étaient autre-

Fois exploitées de manière artisanale et raisonnée pour l'agriculture (litière, pâture). Par la sur-fréquentation de certains sites naturels en raison d'absence d'aménagements adaptés. Par les effets du changement climatique au niveau mondial. Avec un budget de 1 647 910 € sur 5 ans (2021-25) le programme LIFE va permettre d'engager un panel d'actions pour restaurer et préserver les landes et tourbières : désenrésinement de certaines parcelles, fauche ou pâturage, comblement de drains, aménagement de sentiers pour assurer un

un meilleur accueil du public et limiter les impacts sur la végétation et l'avifaune nicheuse. Une des actions importantes du LIFE va également consister à acquérir plusieurs hectares de landes et tourbières sur les 3 sites concernés. **Les propriétaires fonciers souhaitant vendre des parcelles de landes sont donc invités à contacter directement le Parc naturel régional d'Armorique.** Tel: 02 98 81 90 08 ou contact@pnr-armorique.fr



(Texte : Guy LE FLOC'H, Délégué PNRA)



L'Anefa 29 est une association spécialisée dans l'emploi, la formation et l'accompagnement en orientation dans et vers les métiers des productions agricoles. L'Anefa 29 a été créée en 1990 par les partenaires sociaux de l'agriculture. Elle est financée pour l'essentiel par la branche professionnelle, auquel s'ajoute un soutien financier du Conseil Départemental du Finistère et de la Chambre

d'Agriculture. Tous les employeurs et les salariés de la production agricole cotisent ainsi paritairemment pour son financement par le biais des bulletins de salaires. Nous ne facturons donc pas nos services. **Que faisons-nous ?** : Gestion de la bourse de l'emploi agricole du Finistère (plus de 2 500 postes à pourvoir chaque année, ce qui en fait la plus importante à l'échelle nationale) - Aide aux employeurs pour recruter CDI, CDD, saison, - Aide aux candidats (jeunes, demandeurs d'emploi...) pour postuler. - Accompagnement en matière d'orientation et de formation vers les métiers de l'agriculture etc... **En ce moment nous disposons de plus de 400 postes à pourvoir sur le département.** L'objectif est de - Favoriser l'emploi et l'économie locale et d'apporter de potentielles réponses aux personnes en réflexion sur leur avenir. - Informer les personnes sur le fait que, sans qu'elles en aient connaissance, pas très loin de chez elles, se trouvent des employeurs susceptibles de les recruter ! - Que des employeurs de votre commune aient le réflexe de faire connaître leurs besoins en main d'œuvre ! **ANEFA Finistère 24 Route de Cuzon Maison de l'Agriculture QUIMPER 29 000 anefa29@anefa.org**

(Source : ANEFA - Texte : Guy LE FLOCH)



Familles de Vacances du Secours Populaire Français

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et d'août sur une période de 15 jours. Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principalement des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire. En Mars de chaque année, nous fixons les dates d'accueil de juillet et août. Pour in-formation, cette année les périodes sont du 16 au 30 juillet 2021 et du 30 juillet au 16 août 2021. La procédure comprend la visite des familles effectuée par deux bénévoles du comité le plus proche de votre domicile durant laquelle nous échangeons sur votre projet d'accueil d'un enfant et de la constitution d'un dossier (documents: certificat médical de non contagion, l'extrait du casier judiciaire volet n°3 et les attestations d'assurance). Chaque année, nous organisons une réunion d'information pour répondre à toutes les questions. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous espérons mener à bien cette action, mais la préservation de la santé de chacun reste notre priorité. Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces actions de solidarité. Permanences du service accès vacances: Lundi : 14h à 16h30 Mardi : 9h à 12h Jeudi : 9h à 12h

Nous contacter: Tél. : 02.98.44.48.90 Mail: vacances@spf29.org

(Source : Secours Populaire)



Pleyben Châteaulin Porzay : découvrez le réseau des Citoyens du Climat.

Créé en 2020, le réseau des Citoyens du Climat de la Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay, compte une petite dizaine de membres désireux d'agir pour faire avancer la transition énergétique de notre territoire. Constitués juste avant le deuxième confinement, les Citoyens du Climat ont pu se rencontrer une première fois en présentiel en octobre dernier pour ensuite poursuivre les rencontres et les formations en distanciel. **Mieux comprendre les enjeux** : Animé par Emergence, l'agence Energie Climat du Pays de Brest, les Citoyens du Climat développent leurs connaissances aux enjeux énergie-climat à travers un premier cycle de trois ateliers thématiques : les écogestes, les économies d'énergie dans l'habitat et comprendre un plan climat. D'autres sujets viennent ensuite compléter la formation : les mobilités, les déchets, l'alimentation, les énergies renouvelables. Les ateliers sont entrecoupés par des cafés papote (ou visio papote) pour réfléchir ensemble aux différents moyens d'action.

Le passage à l'action : Même si les contraintes numériques en ont freiné plus d'un, le réseau reste en attente de la sortie de crise pour pouvoir débiter les actions de sensibilisation. **Appel aux volontaires** : Pour les rejoindre, il suffit de s'inscrire à l'atelier découverte du jeudi 27 mai 2021. Ils seront ensuite formés par Emergence aux enjeux énergie/climat et pourront s'associer à la promo 2020 pour participer aux actions de sensibilisation. L'ensemble des ateliers est gratuit et ouvert à tous. Initialement prévus en présentiel, les ateliers pourront selon le contexte sanitaire se tenir en visioconférence. Le réseau des Citoyens du Climat a été créé dans le cadre d'un projet de mobilisation citoyenne soutenu par l'ADEME et la Région Bretagne. Le projet est commun aux cinq territoires du Pays de Brest (CLCL, CCPI, CCPA, CCPCP, CCPCAM) dont Brest Métropole, qui dispose déjà depuis 2016 d'un réseau actif comptant près de 60 Citoyens du Climat. Informations et inscriptions sur www.emergence.net ou par téléphone au 02 98 33 20 09.

(Source : CCPCP)



Rejoignez la Communauté des Aviateurs sur devenir-aviateur.fr



DIVERS



La communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) demande de faire un rappel de ce communiqué :

N'oubliez pas de vous inscrire pour obtenir votre carte d'accès aux déchetteries. Malgré les nombreuses demandes effectuées par papier (déchetterie et accueil des mairies), il manque encore beaucoup d'inscriptions. Cette demande peut être effectuée par Internet à l'adresse suivante :

www.ccpcp.bzh. A l'ouverture de la page CCPCP, dans la rubrique « accès rapide », il suffit de cliquer sur « déchetteries » où vous trouverez le message suivant écrit en rouge :

A compter du 1er août 2021, il sera obligatoire de présenter une carte d'accès aux déchetteries de la CCPCP. Pour obtenir cette carte, veuillez cliquer ici

Avant toute inscription, merci de lire attentivement les consignes énoncées ci-dessous :

Votre adresse doit correspondre à l'adresse figurant sur votre facture de la Redevance des Ordures Ménagères (REOM). Au moment de compléter votre **commune**, puis votre **rue**, vous devez utiliser la liste déroulante qui s'affiche lorsque vous cliquez dans la case. **Il ne faut surtout pas écrire vous-même dans ces 2 cases.** Une autre petite astuce : lors de la demande de votre **date de naissance** cliquez dans ce cadre : un tableau se présente, **commencez par le choix de l'année, puis celui du mois et enfin celui du jour.** Il est possible que l'enregistrement de votre inscription ne fonctionne pas dès la 1ère fois suite à un encombrement. Nous vous invitons à patienter quelques instants avant de revalider votre inscription. Après cette validation, vous recevrez un mail de confirmation de votre demande. La carte d'identité n'est pas obligatoire, cette étape permet de mieux vous identifier. En cas de difficultés d'enregistrement, vous pouvez passer cette étape.

Important:

Si vous habitez sur le territoire de la CCPCP, la carte vous donne l'accès aux 3 déchetteries. De plus, le badge n'est pas nominatif. À réception, vous devrez inscrire le n° de la plaque d'immatriculation du véhicule que vous utilisez pour réaliser vos dépôts en déchetterie. **Si vous avez plusieurs véhicules**, vous devez faire une demande de carte supplémentaire. Le tarif de 5€ par carte supplémentaire sera facturé sur votre facture de REOM. Les demandes étant nombreuses, le délai de traitement est d'environ 4 semaines. Merci de votre compréhension. Pour ceux qui n'ont pas d'accès internet, des bulletins d'inscription sont à votre disposition dans les 3 déchetteries et à l'accueil des mairies.

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, il est préférable de remplir directement le formulaire en ligne pour un traitement rapide de votre demande. **La Carte sera obligatoire à partir du 1er août 2021**, tout usager n'ayant pas la carte se verra refuser l'entrée. Renseignement sped@ccpcp.bzh (Source : CCPCP – Service Public d'Élimination des déchets)

DIVERS



DEGATS AGRICOLES

Les corneilles, choucas et sangliers font chaque année des dégâts sur les semis de printemps. La profession agricole est très mobilisée pour maintenir des possibilités d'action. Comme chaque année, il est indispensable de déclarer les dégâts que vous subissez. Ces données permettent de mieux cibler les interventions, et de disposer d'éléments preuves pour justifier

les moyens d'action. Pour vous apporter des éléments quant aux attaques de Choucas des tours, la Chambre d'Agriculture met en place un numéro vert : 0801 902 369. La déclaration de dégâts peut également s'effectuer en ligne. Il est nécessaire de remplir autant de déclaration qu'il y a de cultures touchées ou d'espèces concernées.

Attention : cette déclaration n'ouvre pas droit à indemnisation mais elle est indispensable pour maintenir le classement "nuisible" de certaines espèces. Sans cette preuve de nuisibilité apportée par les déclarations de dégâts, les ravageurs risquent d'être retirés de la liste des nuisibles et les moyens de lutte seront limités. Elle permet également de connaître les dégâts des espèces qui ne sont pas classées nuisibles, ex : lièvre, choucas des tours...

Cette déclaration de dégâts par internet remplace le formulaire "déclaration de dégâts" que vous déposiez habituellement en mairie (une déclaration papier est toujours possible). NB : elle ne remplace pas le formulaire spécifique au dégâts de sangliers ou chevreuils. Contact Finistère : vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr - tél. 02 98 52 48 38-06 75 54 46 00.

DIVERS

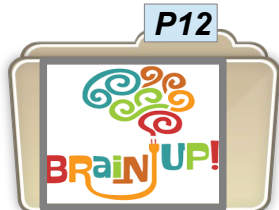


FRELONS ASIATIQUES

Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique s'est rapidement installé sur la majorité du territoire. Il est maintenant solidement implanté en Bretagne et représente un réel danger pour l'homme, la biodiversité et l'apiculture. À l'heure actuelle, le seul moyen préventif est le piégeage des fondatrices au printemps.

Comment reconnaître le frelon asiatique ? Le frelon asiatique est facile à reconnaître de par sa couleur noire avec un anneau jaune orangé sur l'abdomen. Il a également l'extrémité des pattes jaune ainsi qu'une tête jaune orangé.

Quelle action mener au cours de l'année pour lutter contre le frelon asiatique ? • **Période hivernale** : le piégeage est inefficace et risque de provoquer la capture d'autres espèces à une période critique • **Février-mars** : apparition de fondatrices. Le piégeage est moyennement efficace et risque de capturer des insectes auxiliaires à une période critique. • **Printemps** : **C'EST LA PHASE CLÉ.** Les fondatrices sont seules et à la recherche de nourriture sucrée. La prise éventuelle d'autres insectes ne perturbera plus le développement des populations. C'est l'action qui évite la prédation et rompt le cycle de développement de la colonisation. • **Été** : les appâts sucrés sont délaissés. Le seul moyen efficace est la destruction des nids. Ainsi dès qu'il y a suspicion de présence d'un nid y compris sur un terrain privé, il convient de contacter la mairie au 02 98 26 00 55 qui déclenchera une intervention. Le coût sera pris en charge par la CCPCP qui s'engage pour lutter contre cette prolifération. • **Automne** : les appâts sucrés redeviennent attractifs. L'objectif principal du piégeage est la diminution de la prédation au rucher et la capture des futures fondatrices. **Comment piéger les fondatrices ?** Dans un piège « Vêto-pharma » ou piège cloche : • **Recette** : Mélanger dans le bol du piège 1/3 de sirop de grenadine + 1/3 de vin blanc + 1/3 de bière brune. • **Positionnement du piège** : Le piège peut être suspendu à une branche d'arbre ou tout autre support. Il doit être positionné à proximité des lieux de fréquentation habituels des frelons. • **Renouvellement** : Lorsque le piège est plein, ou 3 semaines après son installation, vider son contenu et recharger le de solution attractive (conseil : ne pas nettoyer le piège et son couvercle lors du renouvellement de la solution).



L'association BrainUp, en partenariat avec le CLIC de la CCPCP et le CCAS de Dinéault propos
Gratuits et ouverts à tous les retraités. Venez partager un moment de plaisir et de convivialité.

Action Mémoire : « **Les ateliers mémoire** »

Venez échanger et travailler votre mémoire grâce à des jeux d'attention et d'observation, des
exercices de logique et de vocabulaire. C'est aussi l'occasion de partager vos expériences de vie
et d'être conseillé par un professionnel en psychologie qui répondra à toutes vos questions sur le
fonctionnement de la mémoire et sur les effets de l'âge.

Le mardi 25 Mai : la conférence « Ma mémoire, pourquoi et com-
ment la stimuler ? » vise mieux comprendre comment pallier les difficultés amnésiques et rendre notre mémoire plus effi-
cace. **Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 juin** les ateliers "Entraîner sa mémoire tout en prenant plaisir", vous permettront d'ap-
prendre les méthodes et les techniques pour entraîner et préserver votre mémoire.

Le mardi 05 Octobre : « Atelier de suivi
». Lieu : Foyer des jeunes, 3 rue de La Tour de La Tour d'Auvergne, de 14h30 à 16h30 sur **inscription obligatoire en mairie**
: 02 98 26 00 55.

Action latrogénie : « **Du bon usage du médicament** » Venez faire le point sur l'usage approprié des médi-
caments, leur efficacité et leur spécificité, leur rôle dans la prévention des risques de maladies chroniques, le risque accru
d'interactions et d'effets indésirables pouvant accompagner la consommation régulière de plusieurs médicaments. **Le jeu-
di 27 mai** : la conférence « **Mes médicaments et moi** » animée par une infirmière. **Les jeudi 3, 10, 17 et 24 juin et le 1er
juillet**, les ateliers au cours desquels vous aurez la possibilité d'échanger avec un professionnel de santé sur les effets des
médicaments et leurs interactions. Vous pourrez poser vos questions sur l'ordonnance et les posologies indiquées. Vous
serez conseillés sur la manière d'identifier les symptômes de vigilance et d'en parler à votre médecin. . Lieu : Foyer des
jeunes, 3 rue de La Tour d'Auvergne, de 14h30 à 16h30 sur **inscription obligatoire en mairie** : 02 98 26 00 55.

DIVERS

1ère édition « Mai à vélo »



A l'occasion de la **première édition de Mai à vélo**, soutenue par le ministère de la Transition
écologique et solidaire et le ministère des Sports, la Sécurité routière met en place plusieurs actions
de sensibilisation pour une pratique du vélo en toute sécurité. **En 2020, 174 cyclistes ont perdu la vie
sur les routes de France.**

Les équipements obligatoires pour le cycliste

Le casque

En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés
de **moins de 12 ans**, doivent porter un casque conforme à la
réglementation relative aux équipements de protection individuelle.
Ce casque doit être **attaché**.

Le gilet rétro-réfléchissant

Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout
cycliste, et son éventuel passager, circulant **hors agglomération, la nuit,**
ou lorsque la visibilité est insuffisante.

**À VÉLO, EN CAS DE CHUTE,
C'EST LA TÊTE QUI EST
SOUVENT LE PLUS
GRAVEMENT TOUCHÉE
(TRAUMATISME CRÂNIEN,
LÉSIONS CÉRÉBRALES).**

